



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 42681

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'attente des masseurs-kinésithérapeutes de l'organisation des prochaines élections aux conseils départementaux et régionaux de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes d'une part et d'autre part au Conseil national de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes. La date de ces élections doit être fixée par arrêté ministériel et le Conseil d'Etat a prescrit au Gouvernement de procéder à la fixation de celle-ci dans les meilleurs délais. Par ailleurs, la mise en place des organes juridictionnels : les sections sociales régionales et la section sociale nationale du conseil de l'ordre des masseurs-kinésithérapeutes doit être également organisée. Il lui demande de lui indiquer ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

La loi du 4 février 1995 portant diverses mesures d'ordre social a prévu la création d'un ordre des masseurs kinésithérapeutes. En raison, d'une part, de l'opposition des professionnels salariés quant à la mise en place de cette structure et, d'autre part, de la non-exhaustivité du fichier d'enregistrement des professionnels remettant en cause la régularité de la constitution du corps électoral, et partant, la validité des élections aux conseils de l'ordre, celles-ci n'ont pas été organisées. Par jugement en date du 29 novembre 1999, le Conseil d'Etat a enjoint au Gouvernement de fixer une date pour procéder aux élections du conseil de l'ordre. Toutefois, dès avant le jugement précité, la ministre de l'emploi et de la solidarité et la secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale avaient décidé de donner suite à la proposition de création d'un office des professions paramédicales qui serait chargé de proposer des règles professionnelles pour ces professions, de veiller à leur respect et de diffuser des règles de bonnes pratiques paramédicales. M. Philippe Nauche, député de la Corrèze, nommé parlementaire en mission par le Premier ministre sur cette question, a procédé à l'audition des différents partenaires concernés. Il a remis son rapport qui est aujourd'hui à l'étude. C'est en conséquence dans ce cadre que seront prises les décisions nécessaires.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42681

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 mars 2000, page 1397

Réponse publiée le : 22 mai 2000, page 3137